Droit de la concurrence

Les bases du droit de la concurrence

2 jours (14h00) | 4,6/5 | JUR-8920140 | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Tarif : 1 755 € ht

Formations Compétences Métier › Juridique › Droit de la concurrence

Document mis à jour le 13/11/2026

Objectifs de formation

Identifier les différents types de pratiques anticoncurrentielles
Anticiper les pratiques économiques à risque au sein de son entreprise
Maîtriser les règles procédurales selon l'autorité ou la juridiction compétente

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Équipe pédagogique :
Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :
Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Ressources pédagogiques :
Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme.

Prérequis

Être confronté au droit de la concurrence

Public concerné

Juristes et avocats
Responsables administratifs et financiers
Responsables commerciaux

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2I Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

Identifier l'applicabilité du droit de la concurrence et l'autorité compétente

La notion de droit de la concurrence

Les conditions d'application du droit de la concurrence

- La notion d'entreprise
- L'affectation du commerce entre États membres

Les différentes autorités de contrôle de la concurrence

- Autorité de la concurrence, DGCCRF, Commission européenne et juridictions
- Analyser leurs prérogatives respectives
- Articulation entre les différentes autorités selon le type de pratique anticoncurrentielle

Exercice d'application : analyse de l'applicabilité du droit de la concurrence national et/ou européen

Cerner les différentes pratiques anticoncurrentielles

Les ententes anticoncurrentielles

- L'objet ou l'effet anticoncurrentiel, restriction sensible
- Les différentes formes d'entente : ententes horizontales, ententes verticales, décision d'association d'entreprises, pratiques concertées, infraction complexe, unique et continue...
- Les exemptions : par catégorie et individuelle

Les abus de position dominante et les abus de dépendance économique

- Identifier le marché pertinent : SSNIP test
- La situation de domination économique et les sanctions

Étude de cas : analyse de pratiques anticoncurrentielles

Mesurer l'étendue du contrôle des concentrations

- Contrôlabilité et autorité compétente
- Appréciation de l'atteinte à la concurrence : indice Herfindahl Hirschman, engagements, restrictions accessoires...
- Les différentes issues possibles et les sanctions applicables

Étude de cas : analyse des atteintes à la concurrence possibles dans un projet de concentration

Faire le point sur les procédures selon l'autorité concernée

Déposer une plainte

- Identifier vers qui se tourner en fonction de ses objectifs et des éléments du dossier

Exercice d'application : analyse et élaboration d'une plainte

Analyser la procédure devant chaque autorité et juridiction

- La DGCCRF
- L'Autorité de la concurrence
- La Commission européenne

Mesurer les pouvoirs d'enquête de chaque autorité

Mise en situation : réaction à une enquête

Mesurer l'importance des sanctions

- Anticiper les sanctions encourues en fonction de l'autorité saisie : nullité, amendes, astreintes, injonctions, mesures de publicité, dommage-intérêts
- Maîtriser le contentieux des sanctions par la mise en œuvre d'alternatives à la sanction : clémence, non-contestation des griefs, engagements, programmes de mise en conformité

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d’évaluation des acquis

Évaluation en 3 phases :Pendant la formation : un bilan quotidien effectué par l'intervenantÀ chaud : à la fin de la formation, un bilan qualité pour mesurer l'atteinte des objectifsÀ froid : à J +3 mois, une évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle

Accessibilité de la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Le groupe M2I s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : les détails de l'accueil des personnes sont consultables sur la page Accueil Handicap

Modalités et délais d’accès à la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Les formations M2I sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation.
Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 12 jours ouvrés.